



# Syndicat National des Praticiens Hospitaliers Anesthésistes Réanimateurs

membre adhérent et fondateur de l'Intersyndicat National des Praticiens Hospitaliers, **INPH**

Membre adhérent de la Fédération Européenne des Médecins Salariés, **FEMS**

Membre de la Fédération de la Permanence des Soins Hospitaliers, **FPSH**

**Docteur Michel Dru**  
*Président*

**Docteur Nicole Smolski**  
*Vice-Présidente*

**Docteur Max-André Doppia**  
*Secrétaire Général*

## COMMUNIQUE DE PRESSE DU 9 MAI 2009

### TOUS CONTRE LA PROCEDURE D'URGENCE POUR LA LOI HPST

Le SNPHAR, engagé depuis plusieurs mois contre la logique de la Loi HPST, s'associe fortement à la journée de mobilisation unitaire du 14 mai.

**Les conséquences de cette Loi sont trop graves pour que la communauté hospitalière, dans toutes ses composantes, et les usagers acceptent de voir brader, dans une procédure d'urgence, les fondements d'une santé solidaire pour tous.**

Le front actuel de refus de cette Loi dépasse largement les intérêts corporatistes de quelques mandarins ou Présidents de CME. Il est le reflet de la dégradation des 10 dernières années de nos conditions d'exercice, telles que notamment nous, médecins hospitaliers, les estimons nécessaires pour des soins de qualité. L'empilement de réformes jamais évaluées, l'asphyxie budgétaire organisée, l'apparition de notions de rentabilité des soins dans un hôpital réorganisé comme une entreprise, sont à l'origine de ce mouvement, dans lequel le SNPHAR tient toute sa place.

**Les amendements du Sénat, destinés à satisfaire et calmer une certaine composante du mouvement, ne seront pas suffisants, et nous ne sommes pas dupes de la manœuvre actuelle.** L'assemblée de conciliation après le vote au Sénat ne pourra pas remplacer le débat démocratique nécessaire et exigé par tous.

Le SNPHAR réaffirme la nécessité du maintien d'un service public hospitalier fort, avec les moyens de le faire fonctionner, qui seul garantira un accès équitable aux soins sur le territoire. **Cette Loi ne doit pas être votée, et la procédure d'urgence doit être suspendue. C'est notre responsabilité de médecins de le dire, c'est la responsabilité de nos élus de l'affirmer. Nous saurons assumer prochainement nos responsabilités d'électeurs européens et l'expliquer à nos patients, pour sanctionner tous ceux qui acceptent de brader en catastrophe notre système de santé.**

Le SNPHAR appelle donc tous les médecins hospitaliers à participer activement à la journée de mobilisation du 14 mai, et à toutes les actions locales ou régionales organisées. Un préavis de débrayage permet officiellement à chacun de participer, de façon citoyenne, à toutes les actions en cours.

SAMU 94  
Hôpital Henri Mondor  
51 Av. de Lattre de Tassigny  
94010 Créteil Cedex  
✉ [michel.dru@snphar.fr](mailto:michel.dru@snphar.fr)

Service d'Anesthésie Réanimation  
Hôpital de la Croix Rousse  
69004 Lyon Cedex  
✉ [nicole.smolski@snphar.fr](mailto:nicole.smolski@snphar.fr)

Pôle Anesthésie Réanimation SAMU  
Niveau 06  
CHU Côte de Nacre  
14033 Caen Cedex  
✉ [max-andre.doppia@snphar.fr](mailto:max-andre.doppia@snphar.fr)

[www.snphar.com](http://www.snphar.com)